



Lauris le 16 novembre 2020

Chères Laurisiennes, Chers Laurisiens, la municipalité installera prochainement le **conseil des ainé.e.s**, un comité consultatif, indépendant.

Par cette action, nous souhaitons renforcer le tissu social et favoriser l'exercice de la citoyenneté.

Nous devons bien vivre ensemble, faire société, être attentif à la recherche d'équilibre entre les générations et favoriser les échanges de valeurs entre elles.

Ce Conseil pourra prodiguer des conseils au service des projets de la cité, travailler sur les actions qu'il souhaite mettre en œuvre, au service de tous, favoriser les échanges intergénérationnels et inciter à des "échanges d'utilité" entre générations. Mémoire de Lauris, les Anciens pourront proposer à la Municipalité, des actions de valorisation de l'histoire et/ou du patrimoine de la commune. C'est le Conseil lui-même qui se fixera le cap !

Ce Conseil sera constitué de 11 membres :

- **8 membres, Laurisiennes et Laurisiens âgé(e)s de plus de 60 ans, en retraite ou actifs, sans mandat électif ou présidence d'association** ; ces 8 membres seront tirés au sort à parité parmi les candidatures déclarées,
- **3 membres désignés par le Maire** : les deux référents qui ont participé à la construction du projet et une personnalité de Lauris.

Deux membres de l'équipe municipale participeront à titre consultatif au Conseil.

Si vous souhaitez participer au Conseil des ainé.e.s, adressez votre candidature par mail à l'adresse contact.mairie@lauris.fr, ou déposez la en mairie.

Les candidatures seront closes le *13 décembre 2020*, le tirage au sort sera effectué le *14 décembre 2020*, et le **Conseil des ainé.e.s** sera installé le jour même, le *14 décembre 2020*.

André ROUSSET

Maire de Lauris